



## **PROCÉDURES INTERNES DE NOMINATION :**

## **JEUX DU COMMONWEALTH DE 2018**

Octobre 2017

---

## TABLE DES MATIÈRES

1 – INTRODUCTION .....	3
2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE .....	3
3 – PLACES DE QUOTA.....	3
4 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES .....	4
5 – FINANCEMENT.....	4
6 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE .....	4
7 – PROCÉDURES DE QUALIFICATION .....	5
8 – ÉTAPE 1 : ÉPREUVES DE SÉLECTION DES JEUX DU COMMONWEALTH .....	5
9 – REMPLAÇANTS.....	7
10 – DATE LIMITE DE DÉCLARATION .....	7
11 – PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS ET DES REMPLAÇANTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE.....	7
12 - ÉTAT DE PRÉPARATION À LA COMPÉTITION, ET BLESSURES.....	8
13 - CONTRÔLE DU DOPAGE .....	8
14 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL .....	8
15 – NOMINATIONS AU CJC .....	9
16 – PROCÉDURE D'APPEL.....	9
17 - AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT .....	9

*Note du traducteur : pour la clarté du texte, dans le présent document, le masculin générique englobe le féminin.*

## 1 – INTRODUCTION

Le présent document explique les procédures utilisées par Wrestling Canada Lutte (WCL) pour déterminer les athlètes, les entraîneurs et les membres du personnel de soutien qui seront nommés pour représenter le Canada aux Jeux du Commonwealth de 2018, qui auront lieu à Gold Coast, en Australie.

## 2 – AUTORITÉ DÉCISIONNELLE

Le directeur de la haute performance (DHP) est responsable de l'élaboration et de la mise en oeuvre d'un processus de sélection qui soit juste et équitable pour tous les candidats. Toutes les nominations de membres de l'équipe seront examinées par le comité consultatif de haute performance (CCHP), la sélection finale étant à l'entière discrétion du DHP. Le DHP fera tout son possible pour consulter l'entraîneur international, les entraîneurs de la relève (Nextgen) et les entraîneurs personnels. La gérante de la haute performance (GHP) aidera le DHP à assurer que la procédure stipulée dans le présent document est respectée.

## 3 – PLACES DE QUOTA

Les six (6) catégories de poids olympiques, en lutte libre masculine et lutte libre féminine, sont au programme des Jeux du Commonwealth de 2018, à savoir :

- en lutte libre féminine (LF) : 50 kg, 53 kg, 57 kg, 62 kg, 68 kg, et 76 kg
- en lutte libre masculine (LL) : 57 kg, 65 kg, 74 kg, 86 kg, 97 kg, et 125 kg

Le nombre de places de quota par épreuve, susceptible d'être modifié par le Conseil des Jeux du Commonwealth (CJC), est le suivant :

- Femmes : six (6) places de quota
- Hommes : cinq (5) places de quota

WCL est engagée, quand c'est possible, à envoyer deux (2) équipes intégralement subventionnées (LF et LL), et elle a demandé une place de quota supplémentaire dans la catégorie de lutte libre masculine.

Les présentes procédures de nomination internes s'appliquent si des places de quota supplémentaires deviennent disponibles.

### Philosophie de nomination

La politique de la Fédération des Jeux du Commonwealth (FJC) autorise jusqu'à deux (2) inscrits par catégorie de poids. Quand un pays a plus d'une place de quota dans une discipline, elle a le droit de répartir ses nominations comme elle l'entend, y compris de faire deux nominations dans la même catégorie.

WCL, pour respecter la procédure de nomination olympique (soit un athlète par catégorie de poids) et pour donner la chance à nos athlètes les mieux classés dans chaque catégorie de poids de prendre de l'expérience dans le cadre d'un tournoi multisports, s'est engagée à mettre en nomination un (1) athlète par catégorie de poids.

Cependant, quand un des athlètes classés en premier dans une catégorie de poids refuse sa nomination, ou est retiré de l'équipe (voir la section 12), WCL affectera les remplaçants en se basant sur le principe d'envoyer l'équipe qui est la mieux capable d'obtenir des places sur le podium. À ce titre, la nomination n'ira pas automatiquement à l'athlète classé réel second dans cette catégorie de poids. WCL pourra choisir de nommer un deuxième participant dans une catégorie de poids où il y a déjà un premier participant, quand WCL considère qu'il a une meilleure chance de monter sur le podium.

## **4 – ADMISSIBILITÉ DES ATHLÈTES**

Pour être admissibles à être pris en compte par WCL pour la nomination au sein de l'équipe canadienne aux Jeux du Commonwealth de 2018, tous les athlètes doivent satisfaire aux exigences suivantes au moment de leur qualification et de leur nomination, et continuer à y satisfaire jusqu'à la fin des Jeux du Commonwealth de 2018 :

- être citoyen canadien;
- détenir un passeport canadien valide qui n'expire pas avant le 1<sup>er</sup> novembre 2018;
- être en règle avec toutes les exigences d'admissibilité pertinentes de la United World Wrestling (UWW), de Jeux du Commonwealth Canada (JCC), de la Fédération des Jeux du Commonwealth (FJC) et de WCL; et
- être membre en règle de WCL.

En plus de satisfaire aux exigences d'admissibilité de WCL, une fois nommés au CJC les athlètes doivent également satisfaire aux exigences du CJC, de la UWW et de la FJC pour pouvoir être admissibles à la sélection au sein de l'équipe.

## **5 – FINANCEMENT**

Le CJC et (ou) WCL subventionneront la participation de tous les athlètes et du personnel d'encadrement aux Jeux du Commonwealth.

## **6 – RÉSUMÉ DE L'ÉCHÉANCIER PROVISOIRE**

27 octobre 2017	Date limite des inscriptions aux épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018
3 novembre 2017	Épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018 (Burnaby, CB)
24 novembre 2017	Date limite de soumission du formulaire de déclaration de participation
31 janvier 2018	Date limite de soumission de l'entente de l'athlète signée du CJC
1 <sup>er</sup> mars 2018	Date limite des inscriptions à Jeux du Commonwealth Canada

25 mars 2018	Ouverture du village
Avril 2018	À confirmer - Départ de l'équipe du Canada
11 au 13 avril 2018	Dates de compétition

## 7 – PROCÉDURES DE QUALIFICATION

L'équipe canadienne aux Jeux du Commonwealth de 2018 se qualifiera en deux étapes :

Étape 1 : Épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth

Étape 2 : Obligations administratives, d'entraînement et de compétition pour les Jeux du Commonwealth

## 8 – ÉTAPE 1 : ÉPREUVES DE SÉLECTION DES JEUX DU COMMONWEALTH

Le classement réel des épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018, et tout barrage lié aux clauses de blessure, détermineront le classement final pour les nominations au sein de l'équipe.

### **Lutte libre féminine**

L'athlète la mieux classée dans chaque catégorie de poids des épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018 sera nommée au sein de l'équipe des Jeux du Commonwealth de 2018.

### **Lutte libre masculine**

L'athlète le mieux classé dans chaque catégorie de poids des épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018 sera nommé provisoirement au sein de l'équipe des Jeux du Commonwealth de 2018. La nomination finale sera effectuée une fois que le nombre final de places de quota aura été alloué par le Conseil des Jeux du Commonwealth (CJC).

S'il n'y a que cinq (5) places de quota disponibles, les nominations seront basées sur les performances antérieures des athlètes, qui se rapprochent le plus de la priorité #1 de la politique relative à la taille de l'équipe du CJC.

Les performances antérieures seront évaluées, sans toutefois s'y limiter, à l'aide des facteurs suivants :

- résultats au Championnat panaméricain senior de 2017 et nombre des participants;
- Championnat canadien senior de 2017;
- Championnat du monde senior de 2017;
- résultats sur le Tour international de 2017;
- indice de valeur internationale - pourra être utilisé pour départager les ex-aequo si nécessaire.

Si l'athlète le mieux classé des épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018 refuse sa nomination au sein de l'équipe, le DHP prendra une décision basée sur les performances, qui sera examinée par le CCHP, pour déterminer le remplaçant.

## **8.1 - CLAUSE DE BARRAGE POUR BLESSURE POUR LES ÉPREUVES DE SÉLECTION DES JEUX DU COMMONWEALTH DE 2018**

Les athlètes qui sont dans l'incapacité de participer aux épreuves de sélection des Jeux du Commonwealth de 2018 à cause d'une blessure peuvent tout de même être pris en compte pour la nomination, à condition qu'ils satisfassent aux critères et aux conditions ci-dessous :

### **A. FORMULAIRE MÉDICAL**

Le «Formulaire médical d'incapacité à participer» doit être rempli par un médecin approuvé par WCL, et soumis à la GHP au plus tard le 27 octobre 2017. Sur demande, l'athlète blessé pourra devoir subir un examen supplémentaire de la part du médecin en chef de WCL. L'athlète doit aussi clairement indiquer, **PAR ÉCRIT**, au moment de sa demande, la catégorie de poids dans laquelle il soumet sa demande de barrage pour blessure.

### **B. CRITÈRES**

- Parmi les huit (8) premiers au Championnat du monde senior de 2017 dans une catégorie de poids olympique, ou
  - Parmi les huit (8) premiers aux Jeux olympiques de 2016
- ET
- Parmi les trois (3) premiers au Championnat canadien senior de lutte libre de 2017 dans une catégorie de poids olympique.

## **8.2 - BARRAGES**

Les barrages se dérouleront avec une tolérance de poids d'un (1) kilo, et ce au plus tard la fin de semaine du Championnat de conférence de U SPORTS.

Le DHP déterminera la date, l'heure et l'emplacement des barrages, en tenant compte des facteurs suivants :

- l'endroit le plus économique et le plus rentable du point de vue financier;
- le statut de la blessure et toute autre restriction relative aux athlètes impliqués (si cela s'applique);
- les exigences de nomination et la date limite des sélections;
- la qualification internationale des catégories de poids respectives.

L'athlète blessé affrontera d'abord en barrage l'athlète classé réel second aux épreuves de sélection, dans un combat unique. S'il est victorieux, l'athlète blessé affrontera alors dans un combat final «deux de trois» le gagnant des épreuves de sélection, l'athlète blessé étant crédité d'une défaite à la première manche.

Une fois la date déterminée, si un athlète manque le barrage, il sera automatiquement forfait. Si plusieurs lutteurs sont admissibles au barrage dans la même catégorie de poids, ceux qui sont admissibles au barrage s'affronteront d'abord les uns contre les autres en des combats uniques, avant d'affronter en barrage l'athlète classé réel second aux épreuves de sélection.



## **9 – REMPLAÇANTS**

Le DHP nomme, à son entière discrétion, les remplaçants de l'équipe. Ces remplaçants seront nommés en vertu du principe d'envoyer l'équipe la mieux capable de monter sur le podium, et à ce titre la nomination ne sera pas automatiquement l'athlète classé réel second dans cette catégorie de poids. WCL pourra choisir de nommer un deuxième participant dans une catégorie de poids où il y a déjà un premier participant, quand WCL considère qu'il a une meilleure chance de monter sur le podium.

Les remplaçants pourront participer à titre de membres de l'équipe si une des situations ci-dessous se produit :

- un athlète nommé refuse sa nomination;
- un athlète nommé se blesse ou est malade, si bien qu'il se retrouve dans l'incapacité de participer aux Jeux;
- un athlète nommé ne satisfait pas aux conditions d'admissibilité;
- un athlète nommé est disqualifié parce qu'il a eu un comportement qui enfreint le code de conduite de WCL;
- un athlète nommé est disqualifié parce qu'il a enfreint une politique ou procédure anti-dopage stipulée par WCL, l'Agence mondiale antidopage (AMA) ou le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES).

## **10 – DATE LIMITE DE DÉCLARATION**

Les athlètes doivent déclarer leur intention de participer à titre de membres de l'équipe en remplissant le Formulaire de déclaration de participation, et ce au plus tard le 24 novembre 2017. Si l'athlète ne soumet pas cette déclaration remplie avant la date limite, il ne sera pas admissible à la nomination.

## **11 – PROGRAMMES INDIVIDUELS DES MEMBRES NOMMÉS ET DES REMPLAÇANTS DE L'ÉQUIPE NATIONALE**

Les membres nommés et les remplaçants de l'équipe devront faire preuve de leur engagement envers un programme d'entraînement et de compétitions approuvé menant aux Jeux du Commonwealth de 2018, et pendant ces Jeux. Ces exigences seront basées sur les besoins individuels des athlètes.

Les athlètes et leurs entraîneurs personnels doivent demeurer constamment en communication avec le DHP et le personnel de WCL, afin de collaborer au niveau des meilleures pratiques et d'assurer une préparation optimale, et l'exécution du programme d'entraînement et de compétitions de l'athlète, en vue de la compétition.

Pour être considéré prêt à concourir, l'athlète doit fournir ou démontrer ce qui suit :

- utiliser régulièrement l'outil de surveillance Edge 10, approuvé par WCL;

- adopter et ajuster les principes d'entraînement et de compétition harmonisés avec les meilleures pratiques d'atténuation des blessures, tel que conseillé par les experts-conseils de SSMS approuvés par WCL.

## **12 - ÉTAT DE PRÉPARATION À LA COMPÉTITION, ET BLESSURES**

Des athlètes pourront être ajoutés ou retirés de la liste des membres de l'équipe, en fonction des changements techniques imposés par la UWW, de critères basés sur les performances, de blessures, du plan annuel d'entraînement et de compétitions de l'athlète, de son état de préparation à la compétition, et du respect des exigences figurant dans l'entente signée par l'athlète.

Avant la nomination de l'équipe à Jeux du Commonwealth Canada, le DHP a l'autorité finale de retirer n'importe quel athlète de l'équipe. Après la nomination, de tels retraits sont assujettis à l'approbation du comité de sélection de l'équipe des Jeux du Commonwealth.

## **13 - CONTRÔLE DU DOPAGE**

Il y aura des contrôles du dopage tout au long de 2017 et de 2018. Les athlètes pourront être sommés de se présenter à des contrôles du dopage de manière inopinée, et choisis au hasard par le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) au Canada, et (ou) par l'agence internationale de contrôle du dopage reconnue en dehors des frontières canadiennes. Il faut remarquer que les athlètes nommés au sein d'une équipe de WCL sont assujettis à des contrôles du dopage. En cas d'infraction pour dopage, l'athlète fautif sera exclu de l'équipe nationale, sans compter les autres sanctions.

Tous les membres des équipes nationales devront suivre le cours du CCES, offert par voie électronique, avant de pouvoir participer à des compétitions internationales.

## **14 – SÉLECTION DES MEMBRES DU PERSONNEL**

Le personnel sera sélectionné en fonction du principe d'envoyer une équipe de spécialistes les mieux capables d'aider et de soutenir les athlètes afin qu'ils obtiennent des performances du niveau du podium à ces Jeux, tout en contribuant à une culture d'équipe victorieuse.

Les sélections du personnel pourront comprendre :

- un (1) chef d'équipe;
- trois (3) entraîneurs;
- un (1) membre du personnel médical;
- un (1) autre accompagnateur.



## **Admissibilité des entraîneurs**

Les entraîneurs sont admissibles à la nomination à condition :

- qu'ils entraînent un athlète de l'équipe et (ou) qu'ils soient ciblées pour du perfectionnement professionnel;
- quand ils entraînent un athlète de l'équipe, qu'ils soient associés avec cet athlète sur une base régulière.

Tous les entraîneurs doivent aussi :

- être membres en règle de WCL;
- être membres en règle de l'Association canadienne des entraîneurs;
- détenir une certification de niveau Compétition – Développement du PNCE (ou l'équivalent) ou mieux. Le DHP pourra envisager une exemption de cette exigence dans des circonstances exceptionnelles;
- satisfaire à toutes les exigences du CJC.

Les sélections des membres du personnel seront basées sur la confirmation finale des allocations de quotas pour les Jeux du Commonwealth, tels que déterminé par le DHP et révisé par le CCHP.

## **15 – NOMINATIONS AU CJC**

Les nominations finales des athlètes et des membres du personnel seront faites au CJC au plus tard le 1<sup>er</sup> mars 2018.

## **16 – PROCÉDURE D'APPEL**

On peut faire appel des nominations au CJC pour l'équipe des Jeux du Commonwealth de 2018, conformément aux procédures stipulées dans la politique d'appel de WCL.

## **17 - AMENDEMENTS AU PRÉSENT DOCUMENT**

En cas de circonstances imprévues hors du contrôle de WCL, incluant sans toutefois s'y limiter des changements apportés par la UWW, la FJC, le CJC ou WCL, qui empêchent l'application juste et équitable des présentes procédures internes de nomination telles que stipulées, WCL se réserve le droit de déterminer les mesures appropriées à prendre, qui peuvent inclure le droit de réviser et de modifier une quelconque partie des présentes procédures internes de nomination.

**COMMONWEALTH GAMES ASSOCIATION OF CANADA  
2018 GOLD COAST COMMONWEALTH GAMES  
ATHLETE TEAM SIZE POLICY**

## **1. INTRODUCTION**

This policy addresses Canadian team size for the 2018 Gold Coast Commonwealth Games. It contains the Guiding Principles established by Commonwealth Games Association of Canada (CGC) for establishing team sizes, and the criteria that will be used to determine the number of athletes from each sport that will make up the team.

In this policy, the term 'NSO' refers to National Sport Organization, 'sport' refers to the sport activity that is governed by the NSO (for example, swimming, athletics, badminton), and 'event' refers to the events as they appear on the 2018 Commonwealth Games Sport Programme (for example, 100m freestyle, 110m hurdles, men's singles).

The authority for decision-making under this Policy rests solely with the CGC High Performance Advisory Committee (HPAC).

## **2. GUIDING PRINCIPLES**

- This Policy is intended to ensure that Canada is represented at the Commonwealth Games by Canada's most elite athletes in their respective sports, and that Canadian performance results reflect CGC's commitment to sport excellence.
- CGC wishes to support sports that clearly demonstrate a commitment to the highest levels of performance at the Commonwealth Games.
- As part of the continuum to Olympic Games success (for sports on both the Olympic and Commonwealth Games programs), CGC will look towards a team dually focused on medal success at the 2018 Commonwealth Games as well as projected success at the 2020 Olympic Games and 2022 Commonwealth Games.
- For non-Olympic and Paralympic Games individual sports (Squash, Lawn Bowls), CGC will provide minimum quota spots to ensure that these sports are represented on Team Canada for Gold Coast 2018. Should the athletes be ranked in the Top 5 in the Commonwealth they will be funded by CGC. If they are not ranked Top 5, they will be provided spots on a 'Pay-to-Compete' basis.
- CGC will collaborate with Own the Podium and NSO's to ensure that the Commonwealth Games are utilized by the NSO's in the most effective and appropriate manner.
- Commonwealth Games Federation governs maximum athlete/team entry limits by event within the sport programme of the Commonwealth Games.
- To determine Canada's athlete team size sport by sport, the selection criteria and priorities that follow shall be applied.

- NSO's that consider the Commonwealth Games to be integral to their international competition program or next generation athlete development shall have the opportunity to maximize their respective entries on a 'Pay-to-Compete' basis, as set out in this Policy.
- For sports that have relays or team components (Swimming, Athletics, Cycling, etc.), CGC will provide quota spots to ensure that these teams are represented on the 2018 Gold Coast Commonwealth Games program. The athletes will be funded by CGC IF the proposed relay or team is ranked in the Top 5 in the Commonwealth. If the proposed relay or team is ranked outside the Top 5, any members of that proposed relay or team that have not qualified for the 2018 Gold Coast Commonwealth Games in another manner (i.e. Top 5 ranked in an individual event) would be on a 'Pay-to-Compete' basis. A minimum of 50% of the athletes per relay or team must have already qualified as an individual with a Top 5 Commonwealth ranking.

### 3. ELIGIBILITY CRITERIA

Based on the above Guiding Principles, the following eligibility and selection criteria for determining team size have been established.

Canadian sports on the 2018 Commonwealth Games sport programme eligible to qualify athlete/team slots on the Canadian Team must demonstrate to the satisfaction of the CGC HPAC that they operate an active international competition program as part of a national team program. Such programs must demonstrate:

- Ongoing national team programming,
- Attendance at world championships (individual sports),
- Participation in world championship qualifying competitions (team sports),
- Commitment to performance, competition, training and coaching, and
- Clear commitment to the highest levels of performance at the Commonwealth Games,

### 4. FILTERING CRITERIA FOR QUALIFICATION FOR ATHLETE/TEAM SLOTS

The maximum team size for Canada at the 2018 Commonwealth Games, as determined by the CGF is (TBD) athletes in individual sports, plus team sports who qualify through a CGF approved process.

#### Priority #1 - Medal Potential Athlete/Teams

- NSO's earn CGC funded athlete/team slots on Canada's team to the 2018 Commonwealth Games based on the number of individual athletes/teams demonstrating the capacity to win medals at the 2018 Commonwealth Games
- The allocation of athlete/team slots will be based on Canadian athletes/teams ranking in the Top 5 among active Commonwealth athletes/teams, in Commonwealth Games events, from:
  - 2016 Olympic/Paralympic Games, AND the most recent;
  - World Championships, World Cups or Commonwealth Championships

- Official World or Commonwealth ranking, if deemed by the CGC HPAC, in consultation with OTP, to be a more effective method of performance ranking than the above listed competitions
- Athlete slots under this priority are **fully funded** by CGC to participate in the 2018 Commonwealth Games
- Slots earned through Priority #1 **must** be filled by athletes/teams demonstrating capacity to earn medals at the 2018 Commonwealth Games (i.e. Top 5 performances and rankings)

**Priority #2 - Pay to Compete/Next Generation:**

- NSO's will have the opportunity to nominate NSO and OTP identified "Next Gen" athletes/teams to the 2018 Canadian Commonwealth Games team through an expanded payment option on a Pay to Compete basis.
- Once the funded team size has been confirmed by CGC, sports will be eligible to increase their respective team size through a Pay to Compete program, provided there is available space to accommodate additional team members in the Athletes Village
- To be eligible for the Pay to Compete Next Gen option program, athletes/teams must have demonstrated, to the satisfaction of the CGC HPAC in consultation with OTP, a reasonable expectation of finish in the Top 5 of their field at the 2022 Commonwealth Games, and in the Top 5 of Commonwealth Games athletes competing at the 2020/2024 Olympic or Paralympic Games
- NSO's choosing to nominate athletes to the Team under the Pay to Compete option will be responsible for 100% of the athlete's costs of participation in the 2018 Commonwealth Games, and a pro-rated share of any increased overall team costs associated with servicing the increased team size (such as team clothing, extra medical or administrative staff)

**Priority #3 - Top 6-8 Potential Athletes/Teams**

- If, after the application of priorities #1 and #2, there remain positions on the team to be filled, these positions will be allocated using the following procedure:
  - The CGC HPAC will invite applications from NSO's wishing to increase their representation
  - NSO's shall present rationale for each added position recognizing that the HPAC will, in their sole discretion and in consultation with OTP, assess Top 8 performance potential of applications, based on the following:
    - International performance
    - Strength of the 2018 Commonwealth Games field
    - The importance or value of the Commonwealth Games to the NSO and the sport, including Olympic/Paralympic Games preparation
    - Demonstrated performance improvement of the sport within the Commonwealth and globally, and
    - Any other exceptional sport-specific circumstances

NSO's choosing to nominate athletes to the Team under priorities 2 and 3 will be responsible for 100% of the athletes/teams direct costs of participation in the 2018 Commonwealth Games, and a pro-rated share of any increased overall team costs associated with servicing the increased team size (such as team clothing, extra medical or administrative staff).

Note: Slots earned in Para events can only be used for Para-athletes. Slots earned in multi-athlete events (such as pairs or relays) are event specific.

## 5. Timelines

Date	NSO Actions	CGC/CGF Actions
Oct/Nov 2016		CGC approves Commonwealth Games Athlete Team Size Policy
Feb 2017	<p>Canadian NSO's representing sports on the 2018 Commonwealth Games programme to indicate their intent to compete in these Games.</p> <p>NSO's must demonstrate that they operate an active international competition program as part of their national team program and that the 2018 Commonwealth Games are a priority competition of the NSO.</p> <p>Eligible NSO's to submit the targeted Commonwealth "qualifying events and ranking lists" to be considered under this Team Size Policy.</p>	
April 2017		<p>CGC approves Commonwealth "qualifying events and ranking lists" to be considered under this Team Size Policy.</p> <p>CGC to publish number of quota spots earned by eligible sports based on 2016 Olympic/Paralympic Games and based on World and Commonwealth Championships that have occurred that will be the last such events prior to the 2018 Commonwealth Games.</p>

April - Dec 2017	As World and Commonwealth Championships occur, NSO's to submit names of athletes who meet the Priority criteria.	CGC will verify quota slots earned by sports upon receipt and review of NSO submissions.
July 2017		CGF to publish nations that have qualified to participate in team

		sports in the 2018 Commonwealth Games.
TBD	2018 quota slots, by sport, finalized	
TBD	2018 athlete names finalized (GC 2018 Entry Deadline)	

Policy History:

Created: February 25,2009  
Revised: April 31,2016  
Second Revision: November 14, 2016  
Final Revision: November 21, 2016  
Approved: November 21,2016

Next Review Date: